

[View this email in your browser](#)



COVID-19, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France reste mobilisée aux côtés de ses adhérents.

Ile-de-France Infos

7 janvier 2021

Agenda

Actualités

- Nouvelle distribution de masques aux bénéficiaires de l'AME et de la CSS

Accès aux droits

- CAF : un nouveau numéro
- Prolongation des droits à l'AME et Complémentaire Santé Solidaire et autres informations concernant l'accès aux droits en santé durant la période d'état d'urgence sanitaire

COVID-19

- Une consultation de prévention pour les personnes en situation de précarité et pour les personnes à risques de formes graves du COVID 19
- Recommandations relatives à la situation sanitaire

Intégration des réfugiés

- Découvrez les lauréats de la 3e vague de l'appel à projet pour l'intégration professionnelle des réfugiés

Outils:

- Guide "Quelles aides pour les jeunes majeurs isolés ?"
- Accompagner les personnes précaires vieillissantes et/ou en perte d'autonomie: outils à destination des professionnel-le-s du secteur AHI et des structures médico-sociales de soins résidentiels
- Guide "Mieux accompagner les mineurs contraints à commettre des délits"

Formations:

- Accompagner les victimes de psycho-traumatisme et leur entourage
- Les Fondamentaux du droit des étrangers

Appels à projets, mécénat:

- AAP 2021 de la fondation de France - Prisons : sortir de la délinquance.

- Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- AAP 2021 Fondation de France : Femmes et sport vers un nouveau départ

Enquêtes et plaidoyers:

- Accès et accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement
- Rapport de la Nuit de la Solidarité 2020
- L'accompagnement des personnes en situation administrative précaire

Agenda

12 et 13 janvier 2021, étude nationale Maraudes et Samu sociaux

L'étude nationale maraudes et Samu Sociaux sur les sans-abrisme se déroulera cette année les 12 et 13 janvier 2021. Elle est à destination de toutes les équipes mobiles, maraudes et Samu sociaux en France métropolitaine et dans les DOM.

Les maraudes et les Samu sociaux jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des personnes sans-abri, pour aller vers les personnes à la rue et initier un parcours d'insertion. Leurs actions et leurs missions nécessitent d'être mieux valorisées. Trop peu d'enquêtes exhaustives et qualitatives sont réalisées pour comprendre la situation et la prise en charge des sans-abris.

A périmètre national, cette étude a pour objectif de changer les représentations autour du sans-abrisme dans la société et de donner les clés aux décideurs qui détiennent la gouvernance des moyens de lutter contre. Dans le cadre de leur mission autour de l'animation et la représentation des Samu sociaux et des maraudes, la Fédération nationale des Samu sociaux avec l'appui de la Fédération des acteurs de la solidarité lancent une étude nationale les 12 et 13 janvier 2021.

L'étude s'adresse à toutes les maraudes et Samu sociaux de France Métropolitaine et des DOM, quelle que soit la composition des équipes (intervenant·e·s sociaux ·les, intervenant·e·s médicaux·les, bénévoles etc.).

Cette étude vise à :

- Proposer un outil commun d'observation de l'activité des maraudes et des Samu sociaux.
- Donner de la visibilité sur l'activité des maraudes et les publics qu'elles rencontrent.
- Disposer d'éléments de connaissance sur le profil des personnes à la rue rencontrées par les maraudes, leurs parcours, leurs demandes, et les réponses qui leur sont apportées.
- Consolider l'observation sociale pour améliorer qualitativement les dispositifs de prise en charge des personnes à la rue.

Déjà menée en janvier 2020, cette nouvelle étude permettra de comparer sur les mêmes critères et sur une année l'évolution de la situation des ménages ainsi que l'activité des maraudes et des Samu Sociaux, désormais impactés par la crise sanitaire. Elle sera reconduite en juin 2021 afin de constater d'éventuelle différence sur

la situation des sans-abris hors et durant la période hivernale. C'est la comparaison de ces données sur le long terme qui permettra de mener à bien l'observation sociale et d'en tirer in fine les bénéfices : une reconnaissance du travail des équipes sur le terrain et une meilleure prise en charge des personnes sans-abris.

Retrouvez toutes les informations (modalités de passation et questionnaires et synthèse des résultats de 2020) [ici](#)

14 janvier 2021 de 11h à 12h30 Réunion de présentation de la Réserve civique : [Inscrivez-vous ici](#)

18 janvier 2021 de 18h à 19h Réunion de présentation de l'outil Soliguide dans le Val d'Oise

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France et la Fondation Sanofi Espoir, soutiennent et participent au développement de l'outil Soliguide porté par l'association Solinum sur le territoire du Val d'Oise, en lien avec le Conseil Départemental et les acteurs locaux.

Soliguide se donne pour mission de **faciliter l'accès aux besoins de première nécessité et favoriser la réinsertion** en apportant une information de qualité à tous ceux qui en ont besoin. Pour ce faire, [Soliguide.fr](#) **répertorie tous les lieux utiles aux personnes en situation de précarité** (accueil de jour, douches, CCAS, structures de santé, centres sociaux, permanences juridiques...). La base de données, mise à jour régulièrement, est ensuite mise à la disposition de ses utilisateurs via différents supports numériques. **L'outil est développé en co-construction avec tous les acteurs locaux** pour répondre au mieux aux besoins de ses utilisateurs.

Nous vous invitons à venir **participer à une réunion de présentation de l'outil et de ses fonctionnalités**, afin notamment de recueillir vos retours dans une perspective d'amélioration :

Le 18 janvier de 18h à 19h

Cette réunion se tiendra à distance en visio-conférence.

Si vous souhaitez participer, nous vous invitons à vous **inscrire** [via ce lien](#).

27 janvier 2021 de 9h30 à 11h Réunion d'info SIAE

Mieux accompagner une demande sociale et la mobilisation de dispositifs auprès d'Action Logement

Chargé(e)s d'accompagnement socio-professionnel des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) d'Ile-de-France.

Objectifs :

- Avoir un premier niveau d'informations sur les procédures et les dispositifs d'accès au logement en Ile de France
- Appréhender l'organisation d'Action Logement concernant la demande de logement social et le service d'accompagnement social
- Connaitre les modalités et les conditions d'accès aux dispositifs « d'action logement » et l'offre de parcours d'accès au logement : Aides financières et accompagnement proposés par le service d'accompagnement social d'Action Logement

Format :

En visioconférence, ou en présentiel dans les locaux de la FAS IDF (Montreuil), en fonction de la situation sanitaire

Sur inscription [ici](#)

Contact: Steven Marchand, Chargé de mission IAE/Emploi/ESS
01 43 15 80 16 - steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

Mardi 2 février 2021 26e Rapport sur "l'Etat du mal-logement en France"

La Fondation Abbé Pierre a le plaisir de vous inviter à la **présentation de son 26e rapport sur « L'État du mal-logement en France »**, une édition exclusivement digitale qui sera diffusée en direct le **mardi 2 février 2021**, de 10 heures à midi sur le site internet de l'événement www.reml2021.fr.

Dans un contexte sanitaire, économique et social inédit, elle dévoilera comme chaque année les **chiffres du mal-logement**, en illustrant ses données par des situations de personnes mal logées.

Le contenu du rapport, dédié aux **conséquences de la crise sanitaire** sur les personnes mal logées, sera présenté au cours d'un live interactif avec le public. La Fondation Abbé Pierre analysera **la politique de logement post-Covid** et les mesures adoptées par le gouvernement, mais également la **lutte contre la précarité énergétique**, qui reste un enjeu majeur pour aborder le « monde d'après ».

Inscrivez-vous dès maintenant [ici](#) pour participer

Consultez également toutes les informations pratiques concernant l'événement sur le site www.reml2021.fr

Contact : L'équipe organisatrice du REML 2021, reml@fondation-abbe-pierre.fr

Actualités

Nouvelle distribution de masques aux bénéficiaires de l'AME et de la CSS

Une **nouvelle vague de distributions de masque aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et de l'Aide Médicale d'Etat (AME)** par l'Assurance Maladie via envois postaux aura lieu **entre le 15 janvier et le 15 février 2021**.

Seront distribués 6 masques lavables par membre du foyer.

Particularités de cette nouvelle vague de distribution :

- Des masques enfants seront envoyés en deux tailles : 6 à 8 ans et 9 à 14 ans ;
- **La Poste prendra contact avec les organismes domiciliaires de plus de 100 bénéficiaires** afin d'anticiper les problèmes de stockages et de gestion du courrier engendrés par cette distribution de masques.

Accès aux droits

CAF : un nouveau numéro

Depuis le 16 décembre, les Caf sont joignables au numéro unique 3230 (coût d'un appel local). L'appelant-e est ensuite invité-e à renseigner le numéro de son département pour être redirigé-e vers sa Caf.

Prolongation des droits à l'AME et Complémentaire Santé Solidaire et autres informations concernant l'accès aux droits en santé durant la période d'Etat d'Urgence Sanitaire

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie a diffusés aux associations et partenaires la semaine du 30 novembre [une information relative à la prolongation de certains droits santé et autres mesures en vigueur durant la période d'Etat d'Urgence sanitaire](#). De même, [une instruction relative à la prise en charge des frais de santé des personnes n'ayant pas accès à Protection Universelle Maladie](#) a été publiée le 30 novembre 2020.

Prolongation des droits à l'Aide Médicale d'Etat expirant entre le 30 octobre 2020 et le 16 février 2021

[L'instruction du 30 novembre 2020 relative à la prise en charge des frais de santé des personnes n'ayant pas accès à la PUMa durant la période d'Etat d'Urgence Sanitaire](#) prévoit entre autres mesures la **prolongation des droits de 3 mois à compter de la date d'échéance pour les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME)** pour qui les droits expirent entre le 30 octobre et la fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 16 Février 2021.

Les cartes arrivant à expiration à partir du 30 Octobre doivent donc être considérées comme valides pour les 3 mois supplémentaires à compter de la date d'échéance du droit.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat ne recevront pas d'attestation de validité des droits prolongés, cependant l'information a été donné aux établissements et professionnel·le·s de santé.

Mesures relatives au Dispositif Soins Urgents et Vitaux - DSUV

Les « soins urgents » tels que définis à l'article L. 254-1 du CASF1 et réalisés dans les structures hospitalières sont pris en charge pour les personnes qui n'ont pas de droit ouvrable à la PUMa ou à l'AME et ne sont pas couverts par une assurance privée ou un système de sécurité sociale étranger (notamment demandeurs d'asile dans leurs 3 premiers mois de résidence en France et personnes en situation irrégulière ne pouvant pas encore bénéficier de l'Aide Médicale d'Etat).

Le Dispositif Soins Urgents et Vitaux prend en charge l'ensemble des soins hospitaliers destinés à limiter la propagation de l'épidémie de COVID-19 ont donc bien vocation à pouvoir être pris en charge au titre des soins urgents.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à cette épidémie, tout comme lors du premier état d'urgence sanitaire, **le dispositif des « soins urgents » est ajusté afin de faciliter la prise en charge sanitaire de toutes les personnes ne disposant pas de droits**

ouvrables ni à l'AME ni à la protection universelle maladie :

- Les établissements de santé peuvent durant toute la période d'état d'urgence sanitaire facturer à l'Assurance Maladie au titre des soins urgents les frais qui rentrent dans ce cadre sans attendre de la CPAM un refus d'AME de la part de la CPAM (refus nécessaire le reste du temps) ;
- **Le panier des soins susceptibles d'être pris en charge est élargi**, afin de faciliter la prise en charge des frais de santé pendant l'épidémie aux frais de transport des personnes concernées, **notamment des centres d'hébergement COVID + vers des établissements de santé ou pour les transports de retour de l'établissement de santé vers les centres d'hébergement ou le domicile.**

Prolongation automatique de 3 mois des droits à la Complémentaire Santé Solidaire

Les droits à la Complémentaire Santé Solidaire expirant entre le 30 octobre et le 16 février sont prolongés automatiquement de 3 mois à compter de la date d'échéance des droits. Une nouvelle attestation sera envoyée aux bénéficiaires par courrier, mail ou via l'espace assuré sur le compte Ameli pour celles et ceux qui en dispose.

Les CPAM traitent normalement les dossiers en cours d'instruction.

Délivrance des traitements en cas d'ordonnances périmées

Les pharmaciens peuvent délivrer des médicaments malgré des ordonnances périmées dans les cas suivants :

- **Pour poursuivre le traitement pour une maladie chronique** : possibilité de délivrer les produits ou les prestations garantissant la poursuite du traitement pour une durée d'1 mois ;
- **Poursuivre son traitement par contraceptif oral** : possibilité de délivrer la pilule pour une durée supplémentaire non renouvelable maximale de 3 mois ;
- **Poursuivre son traitement de substitution aux opiacés** : possibilité exceptionnelle de délivrer un nombre de boîtes garantissant la poursuite du traitement pour une durée de 28 jours renouvelable.

COVID-19

Une consultation de prévention pour les personnes en situation de précarité et pour les personnes à risques de formes graves du COVID 19 : une victoire pour la fédération des acteurs de la solidarité !

Une consultation de prévention de la contamination au Sars-Cov-2 a été mise en place le 18 Décembre 2020 et sera entièrement prise en charge jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 16 Février 2021. Elle est destinée **aux personnes à risques de formes graves du Covid 19** (Personnes âgées de plus de 65 ans, personne obèse, femme enceinte de plus de 6 mois,

personnes ayant un cancer, personnes diabétiques, personnes ayant une pathologie cardio-vasculaire etc.), **aux personnes bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME) ou de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), et aux personnes reconnues atteintes d'une Affection de Longue Durée (ALD).** Cette consultation a pour but (selon la décision de la HAS du 3 Décembre 2020) :

- D'établir un bilan personnalisé de la personne :
 - Celui-ci doit permettre d'évaluer l'état de santé de la personne, de faire le point par rapport aux représentations vis-à-vis de la Covid-19 et à une exposition éventuelle au SARS-Cov2, et d'évaluer l'environnement physique et social du patient.
- Identifier les circonstances à risque de contamination
- Adapter les conseils à la situation de la personne (en termes de gestes barrières, d'utilisation des tests etc.)

Cette consultation de prévention peut être réalisée en présentiel, ou en téléconsultation avec vidéo-transmission, et le médecin sollicité peut ne pas être le médecin traitant de la personne concernée. Pour rappel, ce bilan de prévention avait été demandé par la fédération dans les différents éléments de plaidoyer envoyés au cabinet du ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran à la fin de l'année 2020.

Recommandations aux structures du secteur AHI et médico-sociales résidentielles - Nouvelles ressources

De nouvelles fiches de recommandations à destination des acteurs du secteur AHI ont été publiées le 19 novembre par la DGCS et la DIHAL :

- [Recommandations générales à destination des structures d'hébergement](#)
- [Recommandations à destination des maraudes et équipes mobiles](#)
- [Recommandations sur la prise en charge des personnes malades en foyers de travailleurs migrants](#)

Concernant les structures d'hébergement, il est notamment recommandé de présenter en présentiel aux personnes les gestes et mesures barrières de lutte contre l'épidémie COVID-19. Il est également précisé que les actions collectives peuvent être maintenues à condition d'être limitées à 6 personnes.

Enfin, il est recommandé de rendre le port du masque obligatoire dans les lieux collectifs et chambres partagées pour les enfants à partir de 6 ans. Les masques enfant ne faisant pas partie actuellement des dotations de l'Etat en masques, la Fédération a interpellé les services de l'Etat sur ce point.

Dans le contexte de reconfinement de la population pour faire face à l'épidémie COVID-19 de **nouvelles recommandations ont été produites à destination des acteurs du secteur AHI et médico-social résidentiel** par le Ministère de la Santé et des Solidarités ainsi que par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France. Ces recommandations visent à **permettre la nécessaire continuité**

d'activité des structures dans les meilleures conditions possibles.

Vous retrouverez sur [le dossier partagé](#) (mis à jour et actualisé) de la Fédération ces nouvelles fiches de recommandations et, en particulier :

- **Ressources à destination de toutes les structures :**
 - [Fiche de recommandations concernant l'aération et le chauffage](#) ;
- **Ressources à destination des structures d'hébergement :**
 - [Fiche de recommandations de la DGCS](#) concernant la mise en place de secteurs COVID + dans les structures et les gestes barrières ainsi que règles de nettoyage dans les structures d'hébergement ;
 - [Doctrine régionale de l'ARS IdF](#) à destination des centres d'hébergement et Résidences Sociales ;
 - [Fiche de recommandations globale concernant les structures d'hébergement](#) ;
 - [Fiche de recommandations sur la prise en charge des personnes cas suspects ou malades en foyer de travailleurs migrants.](#)
- **Ressources à destination des acteurs de veille sociale (accès aux droits, accueils de jours, distributions alimentaire) :**
 - [Fiche de recommandations de la DGCS précisant notamment les modalités d'accueil du public et les règles d'entretien et de nettoyage](#) ;
 - [Fiche de recommandation à destination des maraudes ou équipes mobiles](#) ;
- **Ressources à destination des structures médico-sociales résidentielles (LHSS, LAM, ACT et CSAPA résidentiels) :**
 - [Fiche de recommandations de la DGCS qui comporte des évolutions par rapport aux précédentes recommandations concernant notamment :](#)
 - Le port du masque ;
 - La limitation des activités à des groupes de 6 personnes au lieu de 10 ;
 - Les conditions de nouvelles admissions ;
 - Les conditions de visite aux résidents ;
 - Les conditions de quarantaine et leur levée.
- **Ressources pour le repérage des situations de violences intra-familiales :**
 - [Doctrine de l'ARS sur le repérage des violences faites aux femmes](#) ;
 - [Kit de communication sur la protection des femmes victimes de violences](#)
- **Outils sur les recommandations en milieu pénitentiaire :**
 - [Recommandations à destination des structures pénitentiaires](#)

Parmi les recommandations présentes dans ces différentes fiches et les doctrines régionales actuelles, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France souhaite attirer l'attention des structures sur certains points généraux.

[Lire la suite](#)

Rappels et définitions : [personnes à risque de forme grave et cas contacts à risque](#)

[Supports pour communiquer autour du respect des gestes barrières dans les structures](#)

[Que faire quand une personne est malade : orientation des personnes vers un dépistage PCR et si nécessaire vers une structure d'accueil dédiée aux personnes en attente de résultat PCR et/ou testées positives à une infection au COVID 19](#)

Les laboratoires de dépistages de la Ville de Paris et de l'ARS poursuivent leur accueil sur différents sites parisiens (tests PCR): le matin pour les publics prioritaires, l'après-midi pour tout public. Par ailleurs, des dépistages sont également proposés par les laboratoires de ville et les test antigéniques dans les pharmacies. Retrouvez tous les sites: [Covid-19 : se faire tester gratuitement à Paris](#)

Intégration des réfugiés

Découvrez les lauréats de la 3e vague de l'appel à projet pour l'intégration professionnelle des réfugiés

L'Etat, les réseaux franciliens de l'IAE et les autres partenaires de l'IAE ont intégré, dans la stratégie régionale IAE IDF 2018-2020, un volet sur l'accès des publics BPI à l'offre de parcours proposée par les SIAE. En octobre 2018, le Ministère du Travail a renforcé son implication en direction de l'insertion professionnelle des personnes BPI en lançant dans le cadre du Plan Investissement Compétences (PIC) un appel à projets spécifiques pour l'«Intégration professionnelle des réfugiés» (IPR), décliné au niveau de l'Ile-de-France.

La Fédération des acteurs de la solidarité IDF a produit, dans le cadre du plan d'actions du GRAFIE, soutenu par la DIRECCTE Ile-de-France [un kit pratique à destination des professionnels accompagnant les personnes BPI](#) **Ce kit pratique a été actualisé en décembre 2020 pour y ajouter des fiches de présentations des lauréats de la 3^{ème} vague de cet appel à projets.**

Cet outil a pour double vocation de favoriser la connaissance des dispositifs mis en place par les lauréats du PIC pour l'intégration professionnelle des BPI et de proposer des clés pour renforcer l'accompagnement mis en œuvre pour ce public spécifique.

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a également organisé le 18 décembre dernier un Webinaire de présentation des lauréats de l'appel à projet pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés. La rediffusion de ce Webinaire est disponible [via ce lien](#).

Outils

Quelles aides pour les jeunes majeurs isolés ?

Co-édition Aadjam / Gisti / InfoMIE, ce cahier juridique constitue un mode d'emploi pour toutes les personnes, intervenant à titre professionnel ou militant, qui souhaitent connaître la législation sur les aides destinées aux jeunes majeurs sans soutien familial et rencontrant des difficultés d'insertion. Il leur permettra d'aider ces jeunes à formuler leur demande et, le cas échéant, à contester une décision de refus.

Retrouvez-le, ainsi que les autres publications du GISTI [ici](#)

Viellissement et précarité : retrouvez les outils produits par la Fédération sur l'accompagnement

des personnes précaires vieillissantes et/ou en situation de perte d'autonomie

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France travaille depuis 2016 avec ses adhérents autour de la question de l'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité accompagnées dans son réseau.

Avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, la Fédération a déployé un projet de formation et d'outillage des acteurs du secteur de l'inclusion sociale autour de la question de l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes.

Nous avons le plaisir de vous présenter et diffuser les outils conçus dans le cadre de ce projet !

[Téléchargez les outils](#)

(Ré)Écoutez les échanges de la matinée de lancement de la semaine "Vieillesse et Précarité" de la Fédération

A l'occasion de la publication des outils sur l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes et/ou en perte d'autonomie produits par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, la Fédération a organisé plusieurs événements à distance dans le cadre d'une semaine "Vieillesse et Précarité".

Retrouvez les tables rondes et échanges de la matinée de lancement de cette semaine, le 19 novembre 2020 !

[\(Ré\) écoutez les échanges](#)

Guide "Mieux accompagner les mineurs contraints à commettre des délits"

L'équipe d'Hors la rue a été heureuse de vous présenter jeudi 5 novembre son guide d'intervention à destination des professionnels engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains : **Mieux accompagner les mineurs contraints à commettre des délits.**

Basé sur l'expérience en matière de lutte contre la traite acquise par notre association depuis plus de dix ans, ce **guide apporte des clés essentielles pour améliorer la compréhension du phénomène de la contrainte à commettre des délits et former les acteurs amenés à travailler avec des mineurs victimes.**

Dans ce guide, vous retrouverez :

- Une première partie dédiée à la **compréhension du phénomène** ;
- Une seconde partie consacrée à l'**accompagnement de ces mineurs** (avec des focus sur le repérage, l'identification, le

signalement, le travail de rue, le travail en détention, l'accompagnement psychologique et les placements vers des lieux sécurisés et sécurisants) ;

- Une dernière partie sur **l'impériosité du travail en partenariat.**

Quelques informations utiles pour vous procurer le guide :

La version interactive du guide est disponible sur leur site internet en [français](#) et en [anglais](#) ;

Possibilité de commander un exemplaire papier du guide, [en cliquant ici](#).

Formations

Accompagner les victimes de psycho-traumatisme et leur entourage



La Fédération Ile-de-France met en place une formation avec le soutien de la CRAMIF sur la thématique de la santé mentale.

Les drames humains confrontent les travailleurs sociaux à des difficultés d'un autre type dans l'accompagnement. Les situations de psycho-traumatisme sont diverses. Les conséquences des psychotraumatismes (liés par exemple aux parcours de migrations, aux violences conjugales, au stress au travail, aux suites de maladies, à un attentat, etc.), situations dans lesquelles les personnes ont côtoyé la mort, impactent les situations d'accompagnement social qui en découlent. Elles sont une des raisons majeures d'arrêts longue maladie et de souffrance psychique.

Public :

Professionnel.le.s de l'accompagnement et intervenant.e.s sociaux.iales.

Dates :

8-9 mars et 22-23 mars 2021 (présence aux 4 journées obligatoire)

Coût :

Adhérents - 420 euros par participant

Non Adhérents - 560 euros par participant

[Télécharger le programme](#)

Inscription en ligne jusqu'au 31 janvier 2021

Nombre de places limité !

Inscrivez-vous !!

Les Fondamentaux du droit des étrangers

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France met en place

dans le cadre d'une action collective nationale une formation à destination des travailleurs sociaux dédiée aux fondamentaux du droit des étrangers.

Deux sessions sont prévues :

1er et 2 juin 2021

22 et 23 juin 2021

Objectifs

- Connaître et comprendre les différentes conditions et procédures d'accès à la nationalité française et au regroupement familial.
- Connaître et comprendre les différentes catégories de titres de séjour, les procédures et pré-requis pour y accéder ainsi que les droits afférents à chacune de ces catégories.
- Comprendre les mesures d'éloignement et les décisions individuelles relevant de l'application des règles du droit au séjour pour orienter et accompagner de manière adéquate les personnes.
- Identifier les voies de recours possibles et appréhender la notion de l'urgence en fonction de chaque situation.
- Savoir accompagner les personnes en situation administratives précaires du fait d'un refus de leur demande de titre de séjour.
- Être en capacité de mobiliser les partenaires pour améliorer l'accompagnement des personnes étrangères (interprètes et structures relais du territoire).

Prérequis

Six mois d'expériences dans le secteur social auprès, entre autres, de personnes étrangères.

Être dans une structure adhérente à l'OPCO Santé.

Contenu

- Les différents titres de séjour et cartes de résidents : conditions et procédures d'obtention
- L'autorisation d'exercer un travail salarié en France selon les titres de séjour
- Les procédures de réunification/regroupement familial.e et d'accès à la nationalité
- Les recours contre les refus d'octroi de titre de séjour
- Les mesures d'éloignement du territoire français et décisions associées
- Le recours à l'interprétariat dans le cadre de l'accompagnement social
- Travailler avec des structures relais pour l'accompagnement des personnes étrangères

Informations et inscriptions : [via ce lien](#)

Appels à projets, mécénat

AAP 2021 de la fondation Paris Habitat - Les espaces communs : espaces et temps partagés

Cet appel à projets, doté d'un montant maximum de 400 000 euros, se déroule en 2 temps : les candidats déposent dans un premier temps une note d'intention, synthétique, permettant d'apprécier la recevabilité des projets, qui fera l'objet d'une présélection. Les porteurs de projets présélectionnés sont ensuite invités à déposer un dossier de candidature complet et détaillé qui fera l'objet d'une sélection finale.

● **Du 7 au 31 janvier 2021 : dépôt des notes d'intention** permettant d'apprécier la recevabilité des candidatures,

● **du 1er au 31 mars 2021 : envoi des candidatures détaillées** pour les projets qui auront été considérés comme recevables.

Pour chacune de ces deux étapes, les candidatures sont à remplir en ligne sur : www.lafondation.parishabitat.fr

[Lire la suite du communiqué](#)

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de « France Relance », un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros à destination des associations contribuant par leurs actions à la lutte contre la pauvreté est déployé sur deux ans. Il repose sur des appels à projets organisés par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Cette enveloppe est destinée à soutenir des projets structurants, qui permettent le développement de services innovants, la modernisation des dispositifs d'accès aux biens essentiels aux personnes en situation de précarité, et l'optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations. Il sera mis en œuvre sur 2 ans.

Cet appel à projets concerne des dispositifs qui visent à lutter contre la pauvreté, en particulier dans le cadre des thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité alimentaire, et plus généralement accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- Accès aux droits ;
- Soutien aux familles notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant, dont l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- Insertion sociale et professionnelle.

- Les réponses sont attendues pour le 15 janvier 2021
- Toutes les informations sont sur le site du [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

AAP 2021 de la fondation de France - Prisons : sortir de la délinquance

la Fondation de France souhaite soutenir des initiatives permettant de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, quelle que soit la durée de leur peine, afin de les aider à retrouver leur autonomie et leur place dans la société et d'éviter ainsi la récidive.

Les initiatives concernées:

Axe 1. Préparer et accompagner la sortie

Axe 2. Promouvoir la probation, en soutenant et accompagnant l'insertion sociale de personnes condamnées à des mesures et

sanctions alternatives

Axe 3. Maintenir les relations avec les proches

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 10 mars 2021, à 17h.

Toutes les informations sur le [site de la Fondation de France](#)

AAP 2021 Fondation de France : Femmes et sport vers un nouveau départ

À travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des projets en France ayant pour objectif d'utiliser l'activité physique ou sportive à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des signes de vulnérabilité.

La Fondation de France soutiendra des projets en France ayant pour objectif d'utiliser l'activité physique ou sportive à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des signes de vulnérabilité, pour :

- favoriser la (re)construction de l'estime de soi ;
- participer à la réappropriation de l'image corporelle ;
- favoriser la (re)découverte d'une capacité à agir en vue de participer à l'amélioration de leur parcours global d'insertion.

- Consultez l'appel à projet [ICI](#)
- L'ensemble des modalités de candidature de l'appel à projets sur le [site](#) de la Fondation de France.
- Date limite de réception des dossiers de candidatures : mercredi 17 février 2021 avant 17h00

Enquêtes et Plaidoyers

Accès et Accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement

Première étude consacrée à la situation des personnes LGBTIQ sans domicile et leur accompagnement dans l'hébergement, cet état des lieux francilien a été réalisé par la FAS IdF avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre et la participation de nombreux partenaires associatifs communautaires et du secteur de l'hébergement.

A partir de nombreux témoignages de professionnel-le-s de l'hébergement et de personnes LGBTIQ hébergées **l'étude met en lumière les difficultés rencontrées par ces publics, contraints de cacher leur identité ou se s'"affirmer et en subir les conséquences"; le besoin de formation et de protocoles est aussi identifié et porté dans les préconisation.**

A la suite de l'étude, la FAS IdF a mis en place une première session de formation à la question des transidentités, avec l'association Outtrans. Un guide sur l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ à destination des intervenants sociaux est en cours de réalisation avec le soutien de la Ville de Paris et de la Fondation Abbé Pierre.

Retrouvez l'étude sur le [site de la FAS IdF](#)

Rapport de la Nuit de la Solidarité 2020

L'Apur et le CASVP ont le plaisir de vous faire part de la publication du [rapport de la Nuit de la Solidarité 2020](#), mis en ligne à l'adresse suivante :

Le décompte de la troisième Nuit de la Solidarité s'établit à 3 601 personnes en situation de rue la nuit du 30 au 31 janvier 2020 à Paris, alors que 24 900 personnes étaient parallèlement hébergées dans un contexte de plan hiver activé.

Au-delà de ce nombre, l'analyse des réponses aux questionnaires permet une connaissance affinée des profils des publics rencontrés en rue et de leur évolution

(répartition par âge, sexe, détails sur leur situation de rue, accès aux droits, ressources...).

Nouveauté de l'édition 2020, une question sur le fait de disposer d'une adresse pour recevoir son courrier et une autre question sur le caractère nouveau ou répété de la situation de rue ont apporté des éclairages sur l'accès aux droits et les trajectoires de vie des personnes sans-abri à Paris.

Dans le cadre de sa participation au Conseil Scientifique de la Nuit de la Solidarité, la FAS IdF vous propose une réflexion sur l'accès à une domiciliation éclairée par ces données inédites, à retrouver en pages 61-62 du rapport

Étude sur l'accompagnement des personnes en situation administrative précaire

La Fédération Ile-de-France lance une étude sur l'accompagnement des personnes dans leur accès au droit au séjour.

L'objectif de l'étude est à la fois de mieux identifier les difficultés que peuvent rencontrer les structures d'hébergement et les enjeux précis auxquels elles sont confrontées, et de favoriser l'échange de pratiques sur ce qui a pu être mis en œuvre pour faciliter l'information et l'accompagnement dans les démarches de régularisation, en interne ou avec des partenaires extérieurs.

Des entretiens sont menés dans le cadre de l'étude avec les équipes des structures (travailleurs sociaux ou direction).

Si vous êtes disponibles pour participer, et/ou que vous souhaitez faire part de pratiques sur cette thématique, vous pouvez remplir le formulaire suivant. Merci par avance !

<https://forms.gle/NtH8CCu3ueGcDxY8A>

Contact :

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Cyrille de Compiègne (stagiaire chargé d'étude)
enquete3@federationsolidarite-idf.org, 01 43 15 13 95.

Contacts :

Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93
clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Elise Noël-Chevalier, 01 43 15
80 11
[elise.noel-chevalier@federationsolidarite-
idf.org](mailto:elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org)

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !

Copyright © 2021 Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France, All rights reserved.

Vous souhaitez modifier votre inscription?

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou vous [désinscrire de cette liste de diffusion](#).

